

**Marcelle Stroobants**

# **SOCIOLOGIE DU TRAVAIL**

**4<sup>e</sup> édition**

sous la direction de  
François de Singly

**ARMAND COLIN**

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2016

Armand Colin est une marque de

Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert 92247 Malakoff Cedex

ISBN : 978-2-200-61393-8

[www.armand-colin.com](http://www.armand-colin.com)

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	5
<b>1. Le travail salarié</b> .....	11
1. Un principe organisateur de la société .....	11
1.1 Une invention récente .....	11
1.2 La séparation du capital et du travail .....	12
1.3 La séparation entre formation et emploi .....	14
1.4 La séparation entre vie privée et vie professionnelle .....	15
2. Transitions .....	16
2.1 Le système domestique, une forme de télétravail .....	16
2.2 Les leçons du marché .....	18
2.3 Les divisions du travail .....	20
<b>2. Les organisations du travail</b> .....	23
1. De la manufacture à la fabrique .....	23
2. Le taylorisme .....	25
2.1 L'OST, organisation « scientifique » du travail .....	26
2.2 Les prolongements du taylorisme .....	28
3. La chaîne fordienne .....	31
3.1 Des temps alloués aux temps incorporés .....	32
3.2 La ligne transfert .....	34
3.3 De la production en série à la consommation de masse .....	35
4. Les relations humaines selon Elton Mayo .....	36
4.1 L'effet Hawthorne .....	36
4.2 La logique des sentiments .....	39
5. Technique et « nouvelles » formes d'organisation du travail .....	42
6. Les industries de process .....	46
6.1 La production à flux continu .....	46
6.2 L'organisation invisible .....	47
7. L'organisation flexible .....	51
7.1 Les technologies flexibles .....	52
7.2 Le cas de la machine-outil .....	52
7.3 Le modèle japonais : du toyotisme au flux tendu .....	56
7.4 Production allégée et flexibilité du travail .....	58
7.5 Un bilan contrasté .....	59

<b>3. La qualification</b> .....	62
1. Un commun diviseur .....	62
1.1 L'histoire des nomenclatures professionnelles.....	64
1.2 La relation formation-emploi.....	65
1.3 Les classifications des emplois.....	66
1.4 Un débat fondamental.....	69
2. Qualification et technique.....	73
2.1 La dialectique du progrès.....	75
2.2 Les dégâts du progrès.....	76
2.3 Les enjeux des nouvelles technologies.....	78
3. La mobilisation des compétences.....	81
4. Une construction sociale sexuée.....	84
<b>4. Les relations collectives</b> .....	87
1. Repères historiques.....	87
2. L'influence des syndicats.....	89
3. Structuration des syndicats.....	91
3.1 Niveaux d'intervention.....	91
3.2 Les rapports entre État et interlocuteurs sociaux.....	92
3.3 Syndicats et partis.....	93
4. Syndicalisme et classe sociale.....	94
<b>5. Du travail à l'emploi</b> .....	100
1. La population active.....	100
1.1 Les transformations de l'activité.....	100
1.2 Le marché du travail.....	102
1.3 Le chômage.....	103
1.4 De l'insertion des jeunes à la transition professionnelle.....	106
2. Femmes en activité.....	108
2.1 Perspective diachronique.....	109
2.2 La non-mixité du marché du travail.....	111
2.3 Formation du genre.....	113
2.4 Travail et famille : de la conciliation à l'arbitrage.....	115
<b>Conclusion</b> .....	119
<b>Bibliographie complémentaire</b> .....	123

# Introduction

À première vue, la tradition qui consiste à faire appel à l'étymologie semble convenir pour présenter l'objet de la sociologie du travail. Le verbe travailler vient, en effet, du latin populaire *tripaliare*, « torturer avec le *tripalium* ». Ce *tripalium* n'est autre qu'un instrument à trois pieux, ancêtre du « travail » utilisé pour ferrer les chevaux. Or selon cette filiation, le dérivé « travailleur » devrait désigner celui qui tourmente la matière, le bourreau et non la victime ! L'injonction biblique est plus percutante, qui, d'un seul geste, différencie des rôles et des peines. À l'homme revient la charge de gagner son pain « à la sueur de son front », à la femme celle de procréer « dans la douleur ». D'ailleurs, ne dit-on pas d'une femme qui affronte ces douleurs de l'enfantement qu'elle est « en travail » ? Division et contrainte ne suffisent pourtant pas à caractériser le travail.

Dans le premier *Traité de sociologie du travail* français, le travail, propre de l'humanité, apparaît aussi comme l'élément qui « ordonne des sociétés<sup>1</sup> ». Et Georges Friedmann définit d'emblée la sociologie du travail comme : « l'étude, sous leurs divers aspects, de toutes les collectivités humaines qui se constituent à l'occasion du travail » (p. 26). Cette activité structure les sociétés contemporaines et le mode d'existence de chacun, par excès ou par défaut. Que l'on occupe ou non un emploi, à titre indépendant ou dépendant, on n'échappe jamais aux rapports de production. Au hasard des rencontres, la présentation de soi passe toujours par le travail. Dès l'âge de raison, un enfant sait bien que la question « que feras-tu plus tard ? » appelle un métier. Toutes les phases de nos vies sont scandées par le rythme de l'activité professionnelle.

Avec le recul, la portée du travail apparaît pourtant très relative. Des anthropologues ont pu rencontrer des cultures qui parlent autrement ou

---

1. Georges Friedmann, Pierre Naville (éd.), *Traité de sociologie du travail*, tomes I et II, Paris, Armand Colin, 1962.

même pas du tout du travail<sup>1</sup>. Et maintes populations ne consacrent qu'une énergie limitée à se procurer des ressources matérielles pourtant abondantes<sup>2</sup>. L'histoire de la nôtre confirme aussi que le travail – au sens actuel – constitue une invention récente et, qu'en particulier, l'antiquité grecque accordait une place centrale non au labeur mais à la fonction politique<sup>3</sup>.

Il est impossible de définir abstraitement le travail d'une part et la sociologie de l'autre pour en déduire que l'application de l'une à l'autre constituerait la sociologie au travail. Plutôt que d'une sociologie du travail, il faudrait, suggère Naville, parler du « travail étudié par la sociologie »<sup>4</sup>.

C'est avec l'essor du salariat que le travail est devenu principe organisateur de notre société et valeur centrale jusqu'à nouvel ordre. Or l'émergence de la sociologie elle-même est indissociable de cette grande transformation par laquelle le travail s'est autonomisé tout en restructurant les rapports sociaux<sup>5</sup>. Cette époque qui valorise le travail comme nouvelle source de prospérité est aussi celle où la condition laborieuse se dégrade massivement et manifestement. La *question sociale* qui se pose à la société industrielle va d'abord trouver de multiples réponses empiriques. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit ainsi se constituer tout un appareil d'observations, d'enquêtes et de dénombremments statistiques. Les premiers grands recensements de la population avaient déjà été réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Désormais, les procédures de collecte d'informations vont devenir systématiques et appliquées aux faits démographiques, industriels, éducatifs, ou à la criminalité. Il s'agit désormais de tout connaître, tout observer, tout mesurer. Dans les années 1830 se multiplient les sociétés savantes qui assurent la publication

- 
1. Marie-Noëlle Chamoux, « Sens et place du travail dans les sociétés », in Jacques Kergoat, Josiane Boutet, Henri Jacot, Danièle Linhart (dir.), *Le Monde du travail*, Paris, La Découverte, 1998, p. 23.
  2. Marshall Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 1976.
  3. Jean-Pierre Vernant, *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*, Paris, Maspero, 1965.
  4. Georges Friedmann, Pierre Naville (éd.), *Traité de sociologie du travail*, tome I, Paris, Armand Colin, 1962, p. 64. Voir aussi le bilan collectif réalisé en 1985, *Le Travail et sa sociologie. Essais critiques*, Paris, L'Harmattan.
  5. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

régulière d'enquêtes et de comptes rendus. Au-delà de simples descriptions, ces recherches élaborent des techniques d'enquêtes (questionnaires, guides d'entretien), des méthodes quantitatives (analyses statistiques) et des approches qualitatives (observation, monographies comparatives) qui constitueront la base de la sociologie empirique. Ces tentatives d'appliquer des méthodes scientifiques aux activités des hommes sont truffées de préoccupations humanistes, philanthropiques, hygiénistes et caritatives qui s'allient aux tentatives de contrôle social ou de réformes, voire aux utopies socialistes. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la formule classes laborieuses = classes dangereuses commence à être éprouvée<sup>1</sup>. L'Académie des sciences morales et politiques de Paris propose un concours sur les conditions du paupérisme et couronne, en 1840, le mémoire sur « la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre » d'un certain Eugène Buret. Au-delà de la description, Buret y dénonce le traitement du travail comme marchandise, source de « servitude déguisée »<sup>2</sup>. Le contraste spectaculaire entre la richesse et la misère peut alors être envisagé comme effet d'un rapport d'exploitation d'une majorité par une minorité (chapitre 1).

Aux interrogations de la nouvelle société sur elle-même, les fondateurs de la sociologie générale ont à leur tour répondu en pointant les structures du travail. Dans l'œuvre de Durkheim, la division du travail occupe un rôle fondamental, en tant que facteur de cohésion sociale<sup>3</sup>. En revanche, Marx, dont la pensée inaugure indiscutablement la sociologie du travail, entrevoit dans la division du travail une dynamique conflictuelle<sup>4</sup>. Quant à Weber, il remontera à la doctrine protestante pour comprendre l'esprit du capitalisme et les ressorts de la modernité<sup>5</sup>.

Toute étude de la société contemporaine devrait donc s'intéresser au travail et, en ce sens, les sociologues du travail seraient, en principe, des

- 
1. Louis Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1984 (1<sup>re</sup> éd. 1959).
  2. Voir aussi François Vatin, *Trois Essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Découverte, 2005.
  3. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1893.
  4. Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Gallimard, 1965 (éd. orig. 1867).
  5. Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Agora, 1985 (éd. orig. 1905).

généralistes. Si la discipline s'est néanmoins spécialisée, c'est dans le sens d'une sociologie du salariat, à forte teneur empirique. Les relations de travail constituent, bien sûr, le point de départ de son analyse. La portée et le contenu de cette orientation ne pourront toutefois se préciser qu'à la lumière de son histoire.

La sociologie du travail s'est constituée comme spécialité au milieu du xx<sup>e</sup> siècle en Europe, dans la filiation de la sociologie industrielle américaine. Officiellement, l'événement fondateur se situe à la *Western Electric Company*, où Elton Mayo et son équipe réalisèrent leurs célèbres enquêtes dans l'Entre-deux-guerres (chapitre 2). Or il s'agit-là d'une naissance multiple puisque la psychologie industrielle et la sociologie des organisations s'en reconnaissent également héritières. En admettant que les relations qui se nouent à l'occasion du travail dépassent le cadre de l'atelier, la date de naissance de la sociologie du travail devient, alors, beaucoup moins précise. Ses origines tendent ainsi à se confondre avec les contributions antérieures des penseurs du social qui ont placé le travail au centre de leur analyse.

La sociologie du travail se présente dès l'après-guerre comme une sociologie industrielle et comme une sociologie des techniques. D'emblée entrent en scène les machines et un personnage central, l'ouvrier de l'industrie. Les pionniers se sont tout de suite interrogés sur la finalité de leurs enquêtes. La science qui entre dans l'atelier n'est-elle pas réduite à l'expertise ? Et où s'arrêtent les limites de cette entreprise ? Un dédoublement des recherches s'annonce déjà entre celles qui se concentrent sur la situation de travail et celles qui s'étendent à la condition des travailleurs.

Cette alternative ne recouvre pas nécessairement l'opposition entre deux pôles, l'un qui représenterait une sociologie sensible à la cause des travailleurs, l'autre une psychosociologie d'orientation managériale. Mais il faut reconnaître, rétrospectivement, que les approches globales des rapports de production ont pu favoriser des perspectives critiques, sensibles aux conflits entre forces sociales. Inversement, les analyses focalisées sur l'entreprise tendent souvent à en durcir les frontières et à traiter comme données cette organisation et ses finalités. Pas plus que dans d'autres sciences sociales, le chercheur n'échappe à cette difficulté de comprendre ce que disent et font les différents protagonistes des relations de travail,



sans leur donner, ni aux uns ni aux autres, la clé de l'explication. Le problème que rencontrent plus spécifiquement les sociologues du travail est précisément celui de l'articulation de ces deux approches, le lieu de travail et les relations qui s'organisent autour du travail.

Sur le terrain, le travail se divise, se recompose, les savoirs et les pouvoirs se redistribuent. Malgré leur diversité, les techniques d'organisation du travail poursuivent un même objectif, l'économie de temps. Éviter les interruptions dans la production, qu'elles soient dues aux travailleurs ou aux installations, telle est l'obsession des organisateurs du travail. Cet objectif de continuité entre d'abord en contradiction avec la division manufacturière du travail. La polyvalence permet en revanche de déconnecter la main-d'œuvre d'une tâche particulière et tend donc aussi à la rendre plus mobile. Cette orientation, anticipée par Marx dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, connaîtra des rebondissements tout au long du siècle suivant. La recherche de continuité dans la production s'avère aussi contrariée par les nécessités de la diversifier. Le changement dans la continuité, tel est le sens de la flexibilité qui cherche à s'imposer à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Malgré ces convergences, les organisations du travail actuelles, marquées par les épisodes antérieurs, ont pris une tournure hybride (chapitre 2).

Au-delà de l'entreprise, les évolutions techniques ont été beaucoup interrogées dans leurs rapports avec les différentes qualités de travaux. De plus en plus d'actifs sont salariés, mais tous les travaux ne méritent pas le même salaire. Qu'est-ce qui fait la différence ? À quel titre un travail est-il estimé trois fois plus qualifié qu'un autre et deux fois moins qu'auparavant ? Les distinctions de qualification s'avèrent éminemment relatives, non seulement parce qu'elles recouvrent des aspects multiples et changeants, mais surtout parce qu'elles sont affaire de jugement. Les tentatives renouvelées d'évaluer les compétences professionnelles perdent beaucoup de leur consistance à la lumière des débats traditionnels (chapitre 3).

De même, une bonne part des controverses sur les changements de la société industrielle tient à la manière de caractériser le travail et les travailleurs. La transformation de la matière fournit une définition à la fois trop large et trop restrictive. Trop large, parce qu'elle ne permet pas de distinguer le salarié de l'artisan ; trop restrictive, parce qu'elle se focalise sur des fonctions ouvrières

appréhendées sous l'angle du travail manuel. Les formes et les contenus de l'activité professionnelle n'ont pas cessé de se modifier depuis l'industrialisation. Cette histoire ne ressemble pas à une évolution linéaire et irréversible. Les relations industrielles et les protections sociales, construites dans l'après-guerre, résistent mal aux sursauts de la crise. Le travail ne se réduit pas à un acte technique, la relation salariale ne s'épuise pas dans un échange individuel. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le marché du travail répondait aux « exigences » du libéralisme triomphant, au « jeu » de la concurrence débridée. Depuis lors, des dispositifs juridiques et institutionnels mis en place sous la pression des mouvements ouvriers contribuent à réguler le rapport salarial (chapitre 4).

Pour saisir les caractéristiques et les transformations du travail, il faut donc sortir de l'entreprise, analyser la manière dont se différencient les actifs et leur mode de vie. En accusant les différences dans la population active, la précarisation de l'emploi révèle aussi, rétrospectivement, l'hétérogénéité de la classe des travailleurs. Tous ne sont pas salariés, mais tous et toutes sont affectés par les transformations du salariat (chapitre 5).

La synthèse de la sociologie du travail réalisée ici est forcément sélective. Centrée sur la France, elle accorde une place privilégiée aux recherches classiques, aux difficultés et aux discussions qui les ont fécondées. Car dans cette discipline, souvent portée à se remettre en question et à endosser les signes d'innovation, les questions du passé ne sont pas du tout dépassées.

# Le travail salarié

## I. Un principe organisateur de la société

Qui dit salariat pense aussitôt à un salaire d'autant d'euros, à une rémunération. Or ce mode de rémunération est aussi un mode d'emploi. Un salarié est, en effet, quelqu'un qui travaille pour quelqu'un d'autre, un employeur, public ou privé, par opposition aux indépendants ou aux professions libérales. Cadres, employés, ouvriers ou fonctionnaires sont autant de sortes de salariés. Ce rapport salarial et ce mode d'emploi organisent aussi un mode d'existence et un rythme de vie, avec un appareil de formation, une législation sociale, un dispositif de sécurité sociale qui se sont étendus, dans une certaine mesure, aux non-salariés et aux inactifs. Cette configuration a pris des formes caractéristiques depuis l'avènement du libéralisme économique. Les interventions de l'État puis les régulations collectives ont progressivement transformé le contrat salarial en statut. Avec la crise de l'emploi et la mondialisation des échanges, les écarts à la norme salariale se sont multipliés, ravivant la précarité intrinsèque de la condition salariale.

### I.1 Une invention récente

Les structures spécifiques du travail salarié prennent place dès la fin de l'Ancien Régime, avec l'avènement du libéralisme économique. La Révolution française n'a pas seulement consacré les libertés politiques, mais aussi la liberté d'entreprendre et la liberté de travailler. En 1791, la loi Le Chapelier abolit le système corporatif, déjà ébranlé en France comme dans la plupart des pays d'Europe. L'archétype de l'Ancien Régime est celui de l'artisanat. L'artisan est à la fois propriétaire de ses moyens de production (atelier, outils, machines rudimentaires) et travailleur. Il achète ses matières premières,